



**OMPDA/MOSFA**



**COMHAFAT/ATLAFCO**

## **Visioconférence**

**" Le renforcement des capacités des communicants sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN "**

**04 Novembre 2020**

**NOTE CONCEPTUELLE**

## I. INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture sont une source de santé, de richesse, de sécurité nutritionnelle et d'emplois pour les pays africains. Le poisson est l'un des produits alimentaires les plus commercialisés dans le monde. Il est particulièrement important pour les pays africains, car il crée des emplois et contribue de manière significative à réduire l'extrême pauvreté, à bâtir des communautés résilientes au climat, à la sécurité alimentaire et à des économies solides pour des millions d'Africains. Une étude de la FAO montre que le secteur de la pêche dans son ensemble emploie 12,3 millions de personnes en tant que pêcheurs à plein temps ou transformateurs à plein temps ou partiel, ce qui représente 2,1% de la population africaine âgée de 15 à 64 ans. Les pêcheurs représentent la moitié de toutes les personnes engagées dans le secteur (42,4% sont des transformateurs et 7,5% travaillent dans l'aquaculture). Environ 27,3% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture sont des femmes, avec des différences marquées dans leur proportion parmi les pêcheurs (3,6%), les transformateurs (58%) et les travailleurs de l'aquaculture (4%). La Banque mondiale estime que 300 millions de dollars supplémentaires de revenus annuels à valeur ajoutée pourraient être créés grâce à une meilleure gouvernance, à l'application des règles et réglementations et à une meilleure gestion du secteur de la pêche. Par exemple, selon la FAO, en seulement deux ans, la Sierra Leone a augmenté ses prises de poisson en imposant une zone exempte de chalutiers de six milles marins.

En raison de la pêche illégale, de la surpêche, du changement climatique provoquant une élévation de la température de la mer, une baisse des prises, une mauvaise gestion et une absence de gouvernance, les rendements générés sont beaucoup plus faibles que prévu.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La pêche figure parmi les secteurs clés de l'économie du continent africain. À elle seule, la pêche maritime débarque annuellement des millions de tonnes de produits halieutiques. Les captures sont souvent supérieures à 400.000 tonnes entre le Maroc, l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Mauritanie, le Sénégal, le Ghana et la Namibie. La pêche continentale quant à elle, se pratique principalement au niveau des fleuves et des Grands Lacs.

Cependant, la **pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN)** affecte de manière disproportionnée les communautés, leurs économies, la sécurité alimentaire et contribue de manière significative à l'extrême pauvreté. Alors que les pays étrangers intensifient illégalement leurs efforts pour poursuivre la diminution de l'approvisionnement en poisson de l'Afrique, leur impact sur la vie marine et les habitats s'aggrave également. L'abondance des navires de pêche et des chaluts dans les eaux côtières africaines est particulièrement dommageable pour la vie marine. Dans de nombreux cas, les zones concernées

sont chalutées à plusieurs reprises avant que le plancher océanique ne dispose de suffisamment de temps pour récupérer.

Face à cette situation de surexploitation et à la diminution des ressources, d'importantes décisions ont été prises par divers États, seuls ou en coopération, afin de combattre ce fléau. **Cette volonté des États de lutter contre la pêche INN doit s'accompagner d'une communication efficace et efficiente.** À cet effet, des espaces de rencontre et d'échanges s'imposent aux différentes parties prenantes du secteur (l'Administration, les associations, le secteur privé, les partenaires, les médias, etc.).

C'est dans ce cadre que la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (**COMHAFAT**), en partenariat avec l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (**OMPDA**), organise un **Atelier régional en visioconférence** pour le renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA des pays de la zone COMHAFAT, sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.

Cette activité s'inscrit en droite ligne de l'Accord de Partenariat triennal signé entre les deux parties en octobre 2018 à Rabat (Maroc).

### **III. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

#### **1. Objectif général**

L'objectif général de cet atelier est de renforcer les capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA ressortissants de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.

En fin de compte, il s'agira de leur donner les moyens de faire partie de la solution pour contribuer au changement de mentalités et de pratiques dans le domaine halieutique sur le continent.

#### **2. Objectifs spécifiques de l'atelier**

Les objectifs spécifiques sont :

- a)** Fournir aux journalistes et communicateurs des informations sur la gestion durable des ressources et la pêche INN et ses conséquences ;
- b)** Fournir des orientations sur les cadres juridiques existants aux niveaux international et régional ;
- c)** Présenter une approche globale, concertée, cohérente et coordonnée qui améliore les conditions de pêche, le développement environnemental et socio-

économique, ainsi que la capacité de générer de la richesse à partir d'une gouvernance durable du secteur de la pêche en Afrique ;

**d)** Partager les expériences comparatives sur la couverture médiatique des questions de pêche ;

**e)** Renforcer les compétences des participants en matière d'enquête, de rédaction, et d'usage des TIC pour les questions de pêche ;

**f)** Renforcer les capacités des participants en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données pour agrémenter leurs productions médiatiques et communicationnelles ;

**g)** Promouvoir la collaboration et l'interface entre journalistes et communicateurs d'une part, et les experts/spécialistes d'autre part ;

**h)** Créer un cadre de concertation pour un traitement médiatique régulier des thématiques de pêche dans les pays respectifs des participants, voire au-delà.

#### **IV. PARTICIPANTS À L'ATELIER**

L'atelier est destiné à des journalistes et communicateurs, membres de l'OMPDA et ressortissants de la zone COMHAFAT.

La liste des participants est proposée par l'OMPDA : 22 membres de cette association (un pour chacun des pays de la zone COMHAFAT), et trois personnes-ressources. Soit en tout **vingt-cinq (25)** personnes.

**NB :** Certains des 22 participants feront des présentations au cours de la visioconférence.

#### **V. LANGUE, DATE, HEURE, DURÉE ET MODALITÉS**

Cet atelier par visioconférence se déroulera en **français et anglais, avec traduction simultanée** assurée par la COMHAFAT.

Elle se tiendra le 04 Novembre 2020.

Elle durera trois heures (3h).

Elle débutera à 10 (GMT) et s'achèvera à 13 (GMT).

Elle utilisera l'outil en ligne de gestion de réunion **ZOOM**, qui sera mis en place et géré par la COMHAFAT en relation avec le Coordonnateur de l'OMPDA.